



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Collège St-Michel CSMI
Kollegium St. Michael KSMI

Rue St-Pierre Canisius 10, 1700 Fribourg

T +41 26 305 41 26

www.csmfr.ch, www.fr.ch/s2

Formation Passerelle - Inscription pour l'année scolaire 2024-2025

La formation Passerelle présente des exigences élevées avec un programme dense et une quantité substantielle de matière. Selon notre expérience, il est difficile de réussir cette formation en ayant obtenu une note inférieure à 4.8 à la Maturité professionnelle ou à la Maturité spécialisée. En plus du temps de cours, il faut prévoir au minimum deux heures de travail personnel journalier. L'horaire permet de poursuivre une activité rémunérée à côté de la formation. Toutefois, un engagement professionnel à plus de 25% est déconseillé.

Une **séance d'information** aura lieu le **jeudi 8 février à 17h30 à l'Aula du Collège St-Michel** (au rez du bâtiment blanc situé en face de l'église). Votre participation à cette séance est fortement recommandée.

Données personnelles et adresse de l'étudiant-e (écrire en caractères d'imprimerie)

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	No AVS :
Sexe: <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	Langue maternelle :
Nationalité :	Lieu d'origine :
Rue :	
NPA / Lieu :	Canton :
T privé : T portable :	Courriel :

Adresse des parents ou du représentant légal de l'étudiant-e (obligatoire)

Nom :	Prénom :
Rue :	
NPA / Lieu :	Canton :
T privé : T portable:	Courriel :

Etudes envisagées après la Passerelle

Vers quel domaine souhaitez-vous orienter vos études après la formation Passerelle ?

1 ^{er} choix :
2 ^e choix :

Maturité professionnelle (MP) / Maturité spécialisée (MS)

Cochez le domaine de votre MP / MS

- | | | |
|---------------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> MP commerce | <input type="checkbox"/> MP artistique | <input type="checkbox"/> MS santé |
| <input type="checkbox"/> MP santé | <input type="checkbox"/> MP économie et services | <input type="checkbox"/> MS travail social |
| <input type="checkbox"/> MP social | <input type="checkbox"/> MP autre : _____ | <input type="checkbox"/> MS pédagogie |
| <input type="checkbox"/> MP technique | | |

Date ou date prévue (jour/mois/an) de l'obtention du certificat de maturité :

Certificat délivré par (nom de l'école et lieu) :

Annexes obligatoires:

- > **Lettre de motivation**
- > **Photocopie de votre certificat MP/MS (avec une attestation des notes** si elles ne sont pas présentes sur le certificat). Si le certificat n'est pas encore obtenu au moment de l'inscription, il doit être remis au plus tard jusqu'au 19 juillet 2024.
Pour les MS pédagogie uniquement (allemand B2 requis), le délai maximal est le 10 octobre 2024.
- > **Attestation de domicile des parents ou du représentant légal**, obligatoire même si l'étudiant(e) est majeur(e). Si les parents sont domiciliés dans un autre canton que Fribourg, joindre une autorisation de leur canton de domicile à suivre cette formation.
- > Pour les personnes de nationalité étrangère, **photocopie du permis de séjour**

Informations importantes :

- > Seules les inscriptions correctement complétées et comprenant les annexes demandées seront traitées.
- > Un accusé de réception sera envoyé à l'étudiant(e) à partir du 1^{er} mars 2024.
- > Début du cours : **jeudi 22 août 2024**. Un courrier sera envoyé à l'étudiant(e) au début du mois d'août avec les informations relatives à la rentrée.
- > Les leçons ont lieu du lundi au vendredi de 8h00 à 12h15. La présence aux cours est obligatoire.
- > Les après-midis sont réservés pour le travail individuel (révision, devoirs, ...).
- > Une facture relative à la taxe d'inscription de CHF 100.- sera envoyée à l'étudiant(e).
- > L'écologie de CHF 1'200.- est intégralement dû dès le 1^{er} jour de cours.
- > Maturité spécialisée pédagogique : la réussite de l'examen Goethe/Telc B2 en allemand est nécessaire à l'obtention du certificat de Maturité. Celui-ci doit être obtenu et remis au plus tard le 10 octobre 2024, ultime délai, sans quoi il ne sera plus possible de suivre la formation Passerelle (l'écologie reste dû).
- > Pour obtenir des mesures de compensation des désavantages, un dossier doit être joint à l'inscription. Des informations à ce sujet sont disponibles à l'adresse : www.csmfr.ch/compensation. Le dossier doit obligatoirement être complet pour être pris en considération.

Ce formulaire et les annexes sont à adresser **jusqu'au 15 février 2024** à

**Collège St-Michel
A l'att. de Chantal Ramuz
Rue St-Pierre Canisius 10
1700 Fribourg**

Lieu, date :

Signature :